

SELARL JURIS MONT BLANC
Sté d'Avocats au Barreau de BONNEVILLE
21, Avenue de la Libération 74300 CLUSES
Tél. : 04.50.96.15.74 - Fax. : 04.50.98.30.52

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

en 6 lots distincts, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé «Les Granges d'en Haut», sur la Commune des HOUCHES (74310), 1000, Route des Chavants, Section D, n°s 1022, 1023, 1030, 1031, 1033, 1034, 2519, 4825 à 4849, 4851, 4852, 4853, 4855, 4856 et 4858

MISES A PRIX :

Avec faculté de baisse de moitié, puis du quart en cas de désertion d'enchères,

Lot I de la vente : 600.000 € (six cent mille Euros)
Lot II de la vente : 500.000 € (cinq cent mille Euros)
Lot III de la vente : 120.000 € (cent vingt mille Euros)
Lot IV de la vente : 350.000 € (trois cent cinquante mille Euros)
Lot V de la vente : 300.000 € (trois cent mille Euros)
Lot VI de la vente : 250.000 € (deux cent cinquante mille Euros)

Fixée au JEUDI 04/07/2019 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal de Grande Instance de Bonneville (74130), Palais de Justice, Quai du Parquet

DESIGNATION DES BIENS :

Lot n°I de la vente : constitué par le lot de copropriété n°203, savoir un chalet séminaire (réunion des lots 202 et 201) d'une surface hors oeuvre nette totale de 571 m² comprenant :

- au niveau - 4 : un accès, un ascenseur, un local technique, un sas, un dégagement, un escalier,
- au niveau - 3 : un accès par escalier, un ascenseur, un dégagement, un sas, rangement, kitchenette, dégagement, vestiaires, terre-plein,
- au niveau - 2 : des accès, un ascenseur, un dégagement, un hall, 4 bureaux, placard, vestiaires, réserves, sanitaires, foyer et escalier,
- au niveau - 1 : un ascenseur, 5 bureaux, bar, salle d'attente, sanitaires, dégagements, vestiaires, courette, escalier, terre-plein,
- au niveau 0 : un hall, salle de séminaire, une aire de livraison, avec les 9770 / 102 938èmes des parties communes générales,

Lot n°II de la vente : constitué par les lots de copropriété n°s 24 : dans le chalet d'accueil au niveau sous-sol - 3, un ensemble de locaux à usage de piscine (fosse) et locaux techniques, cage d'escalier et accès avec les 588/102938èmes des parties communes générales, et 27 : dans le chalet d'accueil au niveau sous-sol - 2, un ensemble de locaux comprenant une piscine avec jacuzzi et plage, estrades repos et salles de musculation, avec les 3224 / 102 938èmes des parties communes générales,

Lot n°III de la vente : constitué par le lot de copropriété n°25, savoir dans le chalet d'accueil au niveau sous-sol - 2, - 1 et rez-de-chaussée, un ensemble de locaux à usage :

- au niveau - 2 : de dégagement, douches, sanitaires, cage d'ascenseur et escalier,

- au niveau - 1 : de palier, douche, cage d'ascenseur et d'escalier,
- au rez-de-chaussée : sas, hall, coin salon et coin bibliothèque, bureaux avec balcon, sanitaires cage d'ascenseur, cage d'escalier, avec les 3373/102938èmes des parties communes générales,

Lot n°IV de la vente : constitué par les lots de copropriété n°s 22 : dans le chalet d'accueil, un lot sur plusieurs niveaux, à usage commercial de restaurant comprenant au niveau sous-sol - 1, une cuisine, un dégagement, des sanitaires, une chaufferie, une cage d'escalier central, au niveau rez-de-chaussée, une cage d'escalier, un sas, un hall, deux salles de restaurant, un escalier de service vers le niveau inférieur, un escalier d'accès au niveau supérieur, avec les 5992/102938èmes des parties communes générales, et 29 : dans le chalet d'accueil, au niveau sous-sol -1, un dégagement avec les 32/1023938èmes des parties communes générales,

Lot n°V de la vente : constitué par le lot de copropriété n° 26, savoir dans le chalet d'accueil, au niveau sous-sol - 2, un ensemble de locaux comprenant un bar, un accueil, des vestiaires, des sanitaires hommes, un dégagement, une salle d'épilation, un hammam, trois salles de massage avec les 3169/102938èmes des parties communes générales,

Lot n°VI de la vente : constitué par le lot n°28, savoir dans le chalet d'accueil, au niveau sous-sol - 1, un ensemble de locaux comprenant une salle enfants, des sanitaires, un dégagement, une cabine, une circulation, une salle polyvalente, une terrasse, avec les 3374/102938èmes des parties communes générales,

Le tout décrit dans les rapports d'expertise successivement dressés les 19/09/2011, 30/01/2017 et 09/11/2018 par Messieurs BONOT, LABAUME et FREREAULT, et dans le procès-verbal descriptif établi le 10/04/2019 par la SAS SAGE et Associés, Huissier de Justice, annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 15/04/2019 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le TGI de BONNEVILLE (74) sous le n°19/00479, où chacun peut en prendre connaissance.

ENCHÈRES : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS :

1 - au Greffe du service des saisies-immobilières du TGI de BONNEVILLE (tél. : 04.50.25.48.00)
2 - au Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (tél.: 04.50.96.15.74)

Fait et rédigé à CLUSES, le 13 mai 2019
Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. PERNOLLET

ECO 74 3587 17/05/19